

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Philippe-Armand Martin

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, après le mot :

« serre »,

insérer les mots :

« ou le stockage du carbone par des arbres ou végétaux pérennes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 2 pour tenir compte de la contribution des végétaux à la réduction des gaz à effet de serre et de prévoir que des mécanismes incitatifs et de financement puissent être apportés aux plantations d'arbres et de végétaux pérennes dans le cadre d'investissements liés à la réduction des gaz à effet de serre.

En effet, la photosynthèse est le processus naturel qui a permis de rendre l'atmosphère respirable, il y a trois milliards d'années en fixant le gaz carbonique contenu dans l'atmosphère primitive terrestre et en libérant de l'oxygène. La plantation de végétaux pour leur capacité à réaliser la photosynthèse, est une solution de lutte contre le réchauffement climatique.

Les végétaux permettent en outre, de réguler la température intérieure des bâtiments situés à leur proximité et ainsi de réduire la consommation d'énergie en chauffage ou en climatisation :

-l'hiver, les végétaux jouent le rôle de brise vent et diminuent l'infiltration d'air froid dans les bâtiments jusqu'à 50% ce qui correspond à des économies potentielles de chauffage de l'ordre de 10 à 12% par an (McPherson, 2005) ;

-l'été, le feuillage peut filtrer de 60% à 90% du rayonnement solaire. Des études ont démontré des températures moindres dans des quartiers où la végétation est présente.

Les végétaux apportent aussi de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

-en terme d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur grâce à leur capacité à humidifier l'air et à fixer les particules fines ;

-en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville par les jardins et espaces verts ;

-en terme de santé publique grâce à l'action positive des jardins et espaces verts sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à un lieu végétalisé induit directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986) ;

-en terme de réduction des nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, la plantation d'arbres et de végétaux pérenne participera à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi en terme de préservation de la biodiversité et de prévention des risques pour l'environnement et la santé.